

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation : Pâte à modeler sans soufre

Restrictions d'utilisation : Aucune connue

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique :

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux selon la norme Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada et le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications ultérieures. La composition de cette argile est un secret commercial conformément à la norme 29 CFR 1910.1200-48. En cas d'urgence médicale, les informations sur la composition doivent être fournies à un médecin ou à une infirmière.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

Recommandations de sécurité (CLP) :

P102 - Conserver hors de portée des enfants

2.3 Autres dangers :

Autres dangers ne contribuant pas à la classification :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

Aucune dans des conditions normales. Aucune recherche expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations données sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

Aucun ingrédient n'est dangereux selon l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200), le système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications ultérieures.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Contact visuel

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

L'argile est normalement utilisée sans protection de la peau.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements sauf avis contraire d'un médecin.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation prévues.

En cas de chauffage : Risque de brûlures thermiques au contact du produit en fusion.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Aucune connue.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, poudre chimique et mousse de dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucune connue.

5.3 Conseils aux pompiers :

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel.

Couper l'alimentation du feu.

Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utilisez de l'eau pour disperser les fumées.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

Laissez le feu brûler de manière contrôlée ou éteignez-le avec de la mousse ou des produits chimiques secs. Essayez de couvrir les éclaboussures avec de la mousse.

Étant donné que des produits de décomposition thermique toxiques peuvent être générés en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec une pièce faciale complète fonctionnant à la demande ou à la pression positive.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, par exemple un tablier, des bottes de protection, une combinaison de protection contre les produits chimiques (conformément à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou à la norme EN ISO 13982 en cas de poussières).

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

En cas de fusion : laisser le liquide se solidifier avant de l'absorber.

Ramasser et traiter comme tout autre matériau solide inerte.

6.2 Précautions environnementales :

Aucune précaution particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Nettoyez le plus rapidement possible tout ce qui s'est répandu, en utilisant un matériau absorbant pour le recueillir.

Peut être dangereusement glissant s'il est renversé.

6.4 Référence à d'autres sections :

Référence à d'autres sections (7, 8, 13).

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Aucune mesure spécifique n'est requise si le produit est manipulé conformément aux règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.

Utiliser de bonnes procédures générales d'entretien ménager.

Se laver les mains après utilisation.

Ne vous mettez pas dans les yeux.

Ne pas inhaler les fumées ou les brouillards.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil, des agents oxydants forts et des substances incompatibles.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Pour les utilisations identifiées pertinentes dans la section 1, les conseils de la section 7 doivent être pris en compte.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Législation de l'Union européenne.

Ne contient pas de composants ayant des limites d'exposition professionnelle spécifiques à une substance.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Mesures techniques appropriées :

Veillez à ce que le lieu de travail soit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire lors de l'utilisation de ce produit avec une ventilation locale adéquate.

Protection des mains

L'argile est normalement utilisée sans protection de la peau.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Autres vêtements/équipements de protection

Des vêtements ou équipements de protection supplémentaires ne sont normalement pas nécessaires.

Prévoir un bain d'yeux et une douche de sécurité.

Commentaires

Ne jamais manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Adoptez une bonne hygiène personnelle après avoir utilisé ce matériel, en particulier avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits cosmétiques.

Laver soigneusement après utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence :	Fixe
Couleur:	Variable
Odeur :	Inodore
pH :	Non applicable
Point d'éclair :	>150°C.
Point de fusion/congélation :	80°C.
Point d'ébullition bas/haut :	260°C.
Limites supérieures d'inflammabilité :	0.9% - 7%
Limites inférieures d'inflammabilité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur (air=1) :	5+
Taux d'évaporation :	< 0.01
Solubilité dans l'eau :	Négligeable (<1%)
Poids spécifique (H2O=1, à 4 °C) :	1,00 - 1,65 g/cm3
Densité relative :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Non applicable
Viscosité :	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Informations complémentaires : Aucune autre information n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune réaction dangereuse si le produit est stocké et manipulé conformément aux prescriptions/spécifications.

Pas d'effet corrosif sur le métal.

Ne pas propager le feu.

10.2 Stabilité chimique :

Ces produits sont stables à température ambiante dans des récipients fermés, dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Réactions dangereuses potentielles :

Il ne peut y avoir de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune connue.

10.5 Matériaux en interaction chimique :

Bases et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition par oxydation thermique peut produire des oxydes de carbone, des gaz/vapeurs et des traces de composés de carbone incomplètement brûlés.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Corrosion/irritation de la peau :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Informations complémentaires :

Risque de brûlures thermiques au contact du produit en fusion

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire / cutanée :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Informations complémentaires :

Les vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires.

Mutagenicité dans les gamètes :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis).

Aucun composant de ces produits présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'a été identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par le CIRC, l'ACGIH ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Risque d'inhalation :

Non classé (sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes :

Aucune connue.

11.2 Informations sur les autres dangers

Perturbateurs endocriniens

Produit :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

12.7 Autres effets nocifs :

Autres effets indésirables :

Lorsqu'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a pas d'effets nocifs selon notre expérience et les informations qui nous ont été fournies.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Législation régionale (déchets) :

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et/ou nationales.

Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et les éliminer conformément à la législation locale.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées :

Ne pas déverser dans les égouts ou dans l'environnement.

Recommandations pour l'élimination des produits/emballages :

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que leur contenu.

Les récipients vides doivent être éliminés en vue de leur recyclage, de leur récupération ou de leur mise au rebut conformément aux réglementations locales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.2 Dénomination appropriée de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Groupe de ségrégation du code IMDG - aucun

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

REACH :

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil de décembre 2006 (y compris les amendements et les rectificatifs de juillet 2022).

Ce produit est conforme à REACH ou n'est pas soumis à la réglementation REACH.

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates ou sur la liste d'autorisation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Aux États-Unis (réglementation de l'EPA)

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

État de l'inventaire TSCA (40 CFR710).

Tous les composants de cette formulation sont inclus dans l'inventaire TSCA.

Aucun composant de cette formulation n'a été identifié comme étant soumis à des restrictions de production ou d'utilisation en vertu du règlement sur les nouveaux usages significatifs (SNUR).

Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

Aucune connue.

Composants SARA 302

Ce matériau ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de la section 302 du titre III de la loi SARA.

Superfund Amendments and Reauthorisation Act of 1986 Titre III (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986) Sections 311 et 312

Non

Superfund Amendments and Reauthorisation Act of 1986 Titre III (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986) Section 313

Ce matériau ne contient pas de composants chimiques dont les numéros CAS connus dépassent le seuil (De Minimis) établi par SARA Title III, Section 313.

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas intentionnellement de substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme causant le cancer, des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H

Non applicable

Texte complet des autres abréviations

Non applicable

Plus d'informations

Conseils en matière de formation :

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

Abréviations et acronymes

ACGIH-American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; ANSI-American National Standards Institute ; Canadian TDG-Transport canadien des marchandises dangereuses ; CAS-Chemical Abstract Service ; Chemtrec-Chemical Transportation Emergency Center (USA) ; CHIP-Chemical Hazard Information and Packaging ; DSL-Domestic Substances List ; EC-Equivalent Concentration ; EH40 (UK)-HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits ; EPCRA-Emergency Planning and Community Right-To-Know Act ; ESL-Effects Screening Levels ; GHS-Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals ; HMIS-Hazardous Material Information Service ; IATA-International Air Transport Association ; IMDG-International Maritime Dangerous Goods Code ; LC-Lethal Concentration ; LD-Lethal Dose ; LEL-Lowest Explosion Level ; NPRC ; NRCRA-Lowest Explosion Level. LEL-Niveau d'explosion le plus bas ; NFPA-National Fire Protection Association ; OEL-Limite d'exposition professionnelle ; OSHA-Occupational Safety and Health Administration, US Dept. of Labor ; PEL-Permissible Exposure Limit ; SARA (Title III)-Superfund Amendments and Reauthorisation Act ; SARA 313-Superfund Amendments and Reauthorisation Act, Section 313 ; SCBA-Self-Contained Breathing Apparatus ; STEL-Short Term Exposure Limit ; TCEQ-Texas Commission on Environmental Quality ; TLV-Threshold Limit value ; TSCA-Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 ; TWA-Time Weighted Value ; UEL-Upper Explosion Level ;

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-03-2023

Date d'impression : 22-11-2023

Nom commercial : Chavant (Autostyle, Autostyle 2, Castilene, Clayette, Fill-It, Fill-It-HM, Jolly King, Le Beau Touché, Le Beau Touché - HTR, NSP, Monu-Melt, Prima, Y2 Klay et Contour)

US DOT-US Department of Transportation ; WHMIS-Workplace Hazardous Materials Information System. Système d'information.

Date de révision : 27 mars 2023 Version : 4.0

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont considérées comme exactes à la date de la version. Cependant, aucune garantie n'est donnée ou impliquée quant à l'exactitude des données. L'utilisation de ce produit échappant à notre contrôle, il incombe à l'utilisateur de déterminer si le produit convient à l'usage auquel il le destine et il assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à son utilisation en toute sécurité.

Cette FDS a été préparée pour se conformer au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) tel que prescrit par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis (US). (La norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), le système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 instituant un code communautaire relatif aux marchandises dangereuses destinées à être utilisées sur le lieu de travail. Parlement européen et Conseil du 18 décembre 2006 (REACH).

La classification chimique selon la norme 29 CFR 1910.1200, le mot indicateur, les mentions de danger et de précaution, le(s) symbole(s) et les autres informations sont basés sur la concentration répertoriée de chaque ingrédient dangereux. Les ingrédients non répertoriés ne sont pas "dangereux" selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). (29 CFR 1910.1200), WHMIS et EC No 1907/2006 et sont considérés comme des secrets commerciaux selon la législation fédérale américaine (29 CFR et 40 CFR), la législation canadienne (législation de Santé Canada) et les directives de l'Union européenne.